

MAIRIE d'la Garde ARRONDISSEMENT de Goulomp

Du Vingt deuxième an mil huit cent trente-neuf à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE d' Benjamin Baptiste Lione
 né à la Garde le Vingt deuxième à deux heures du soir
 heures du soir fils de Jean Baptiste Lione
 profession d' Cultivateur âgé de Vingt deux ans, domicilié à la Garde et d' Josephine Orsini

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Homme*
 Sur la déclaration à moi faite par le *Père* Jean Baptiste Lione
 âgé de Vingt deux ans, profession d' Cultivateur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Baptiste Gode âgé de Vingt huit ans, profession d' *maçon* domicilié à la Garde
 Second témoin, Jean Louis Cuis âgé de Vingt quatre ans, profession d' *ouvrier* domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *Traiteur Augustin Agard* remplissant les fonctions d'Officier public et
 Commune de la Garde
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du père qui a dit ne savoir écrire.

Guillaume Philippe
Guillaume Lione
Agard

MAIRIE d'la Garde ARRONDISSEMENT de Goulomp

Du Vingt deuxième an mil huit cent trente-neuf à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE d' Victor Augustin Ray
 né à la Garde le Vingt deuxième à deux heures du soir
 heures du soir fils de Joseph Marie Ray
 profession d' Cultivateur âgé de Vingt deux ans, domicilié à la Garde et d' Marguerite Laugier

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Femme*
 Sur la déclaration à moi faite par le *Père* Joseph Marie Ray
 âgé de Vingt deux ans, profession d' Cultivateur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Augustin Joseph Laine âgé de quarante deux ans, profession d' Cultivateur domicilié à la Garde
 Second témoin, Joseph Boncompagni âgé de quarante deux ans, profession d' Cultivateur domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *Traiteur Augustin Agard* remplissant les fonctions d'Officier public et
 Commune de la Garde
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du père qui a dit ne savoir écrire.

Agard
Agard

MAIRIE d'la Garde ARRONDISSEMENT de Goulomp

Du Vingt deuxième an mil huit cent trente-neuf à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE d' Marie Suzanne Heyrel
 née à la Garde le Vingt deuxième à deux heures du soir
 heures du soir fille de Jean Joseph Heyrel
 profession d' Cultivateur âgé de Vingt deux ans, domicilié à la Garde et d' Marie Magdeleine Anne Distagnon

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Femme*
 Sur la déclaration à moi faite par le *Père* Jean Joseph Heyrel
 âgé de Vingt deux ans, profession d' Cultivateur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Blanc âgé de Vingt deux ans, profession d' Cultivateur domicilié à la Garde
 Second témoin, Jean Louis Hesson âgé de quarante deux ans, profession d' *ouvrier* domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *Traiteur Augustin Agard* remplissant les fonctions d'Officier public et
 Commune de la Garde
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du père qui a dit ne savoir écrire.

Blanc
Hesson
Agard

MAIRIE de la Garde ARRONDISSEMENT de Goulomp

Du Vingt deuxième an mil huit cent trente-neuf à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE d' Victor Augustin Bonnal
 né à la Garde le Vingt deuxième à deux heures du soir
 heures du soir fils de Louis Guillaume Bonnal
 profession d' Cultivateur âgé de Vingt deux ans, domicilié à la Garde et d' Antonine Lucile Vidal

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe *Femme*
 Sur la déclaration à moi faite par le *Père* Louis Guillaume Bonnal
 âgé de quarante deux ans, profession d' Cultivateur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Antoine Rayol âgé de quarante deux ans, profession d' Cultivateur domicilié à la Garde
 Second témoin, Jean Joseph Hesson âgé de quarante deux ans, profession d' *ouvrier* domicilié à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi *Traiteur Augustin Agard* remplissant les fonctions d'Officier public et
 Commune de la Garde
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du père qui a dit ne savoir écrire.

Simon
Agard